

# L'Écho de Barkmere - Juin 2017

Voici un résumé de la dernière réunion du conseil municipal tenue le samedi 10 juin 2017 :

- Le maire Trépanier annonce de bonnes nouvelles pour le dossier de l'Internet à haute-vitesse : FILAU a débuté l'installation des antennes et équipements pour desservir Barkmere. Déjà une antenne peut être aperçue du côté de la baie Miller, qui servira à desservir le côté est du Lac. Le village sera desservi par une antenne située à Arundel, qui devrait être en cours d'installation également. Pour le côté ouest du Lac, FILAU cherche toujours à s'entendre avec un des propriétaires des terrains situés sur le chemin Duncan Est ou Ouest. Nous nous attendons donc à ce que le service soit disponible dès cet été. Nous vous aviserons dès que nous aurons d'autres nouvelles.
- Les travaux débiteront bientôt sur la ligne électrique de dérivation Grand-Brûlé. Rappelons-nous qu'à Barkmere, cette ligne longera la ligne existante à la tête du Lac. Tel que promis durant les travaux du comité de consultation, Hydro-Québec s'engage à minimiser les impacts environnementaux des travaux et visuels des pylônes additionnels. Le maire Trépanier rencontrera Hydro-Québec à ce sujet le 20 juin prochain, pour obtenir la liste des mesures qui seront prises durant les travaux pour protéger cette section éco sensible de notre municipalité.
- Les terrains, à l'entrée du village, ont été vendus à l'encan la semaine dernière pour non-paiement de taxes.
- La Cour municipale de Ste-Agathe-des-Monts a rendu un jugement cette semaine en faveur de la Ville de Barkmere dans un dossier d'abattage illégal d'arbres. Selon les règlements de la Ville, non seulement une amende est imposable pour l'infraction, mais le propriétaire des lieux doit également procéder au reboisement. Le juge Michel Lalande a ainsi émis une ordonnance en ce sens. Le maire rappelle qu'il est possible d'abattre des arbres morts et/ou dangereux, simplement en faisant une demande de certificat d'autorisation à la Ville, et que ce certificat est gratuit.
- La Ville a procédé à l'achat et l'installation de quais de location supplémentaires, qui sont localisés entre les abris à bateaux Miller. Reste à construire un trottoir d'accès (voir photo ci-dessous). Une résolution en ce sens est adoptée.

- Le maire nous informe qu'en cas de déversement d'hydrocarbures dans le lac, nous avons fait l'acquisition de boudins et tampons absorbants qui sont disponibles présentement au garage municipal. Nous voulons toutefois les déménager ailleurs afin qu'ils soient disponibles 24h par jour et 7 jours par semaine.
- Grâce à une subvention du programme PAARRM du Ministère des Transports du Québec, nous allons refaire l'asphalte qui a été abimé devant l'hôtel de ville cet automne, réparer les dommages causés par l'eau sur l'asphalte près du lac et refaire le système d'accumulation de pluies fluviales sur la route près du bord de l'eau, là où il y a des grilles, car un des réservoirs est bouché par le sable et la terre accumulés.
- Nous avons adopté le plan de sécurité publique de la Ville de Barkmere. Il sera publié en partie sur notre site web.

Encore une fois, pour plus de détails, consultez les procès-verbaux du conseil municipal qui seront sur le site web le mois prochain.

Photos des nouveaux quais :

